

N° D'ORDRE : 2019-136

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Excusés : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 29*

Date de convocation : 20 Septembre 2019

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

Excusé

Absent

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

11 - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PACA AU TITRE DE L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA VILLE SUR LA PERIODE 2012-2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la chambre régionale des comptes a inscrit à son programme 2018 l'examen de la gestion de la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer pour la période 2012 – 2017.

Par lettre en date du 19 avril 2018, le président de la chambre en a informé le Maire. L'entretien de fin de contrôle a été fixé le 4 octobre 2018.

Le contrôle s'est déroulé du 19 Avril 2018 au 4 Octobre 2018.

Après avoir entendu le rapporteur, la chambre a, le 30 octobre 2018, arrêté les observations provisoires. Le rapport d'observations provisoires a été notifié à la commune le 26 Décembre 2018 et plusieurs éléments de réponse ont été transmis par la commune.

La commune a sollicité par courrier du 6 mars 2019, enregistré sous le numéro 287, une prolongation de délai pour compléter sa réponse au rapport provisoire pour les

sujets relevant du thème de la collecte et du traitement des déchets. Par courrier en date du 18 mars 2019, le président de la chambre a accordé un report jusqu'au 15 avril 2019.

Le rapport d'observations définitives a été notifié à la commune le 21 Août 2019.

Ce rapport, qui a été joint à la note explicative de synthèse, doit faire l'objet d'une communication aux membres de l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un débat conformément aux dispositions du Code des Juridictions Financières. Il doit également être transmis à Monsieur le Préfet du Var ainsi qu'à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Var.

Après avoir donné toutes précisions utiles et débattu sur le rapport, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de PACA sur la gestion de la commune concernant la période d'exercice 2012-2017 ainsi que de la réponse de la commune communiquée à la Chambre Régionale des Comptes 2019 ;
- Prendre acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes PACA sur la gestion de la commune concernant la période d'exercice 2012-2017.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes PACA.

PREND ACTE

- De la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de PACA sur la gestion de la commune concernant la période d'exercice 2012-2017 ainsi que de la réponse de la commune communiquée à la Chambre Régionale des Comptes le 13 août 2019 ;
- Du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes PACA sur la gestion de la commune concernant la période d'exercice 2012-2017.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT